

■ **Schenker Terrassement et Démolition Sàrl**, à Gressy. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts : 21 mai 2002. But : exploitation d'une entreprise de terrassement et de démolition. Apport selon convention du 21 mai 2002 et bilan au 31 décembre 2002 : actifs (CHF 215'267.41) et passifs (CHF 77'717.05) de la raison individuelle Charles Schenker, à Yverdon-les-Bains, soit un actif net de CHF 137'550.36, acceptés pour ce prix, dont CHF 20'000 imputés sur le capital social, le solde de CHF 117'550.36 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Capital social entièrement libéré : CHF 20'000. Associés : Karl Schenker, à Gressy, avec une part de CHF 6'000, Pascal Schenker, à Yverdon-les-Bains, avec une part de CHF 5'000, Patricia Schenker, à Gressy, avec une part de CHF 2'000, tous trois gérants avec signature individuelle, Patrick Schenker, à Gressy, avec une part de CHF 2'000, et Paulette Schenker, à Gressy, avec une part de CHF 5'000, tous de Däniken. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 5609 du 07.06.2002

(00509738 / CH-550.1.029.997-3)